

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 11

Communes(s) concernée(s) :
Trémauville
Hattenville

Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUE

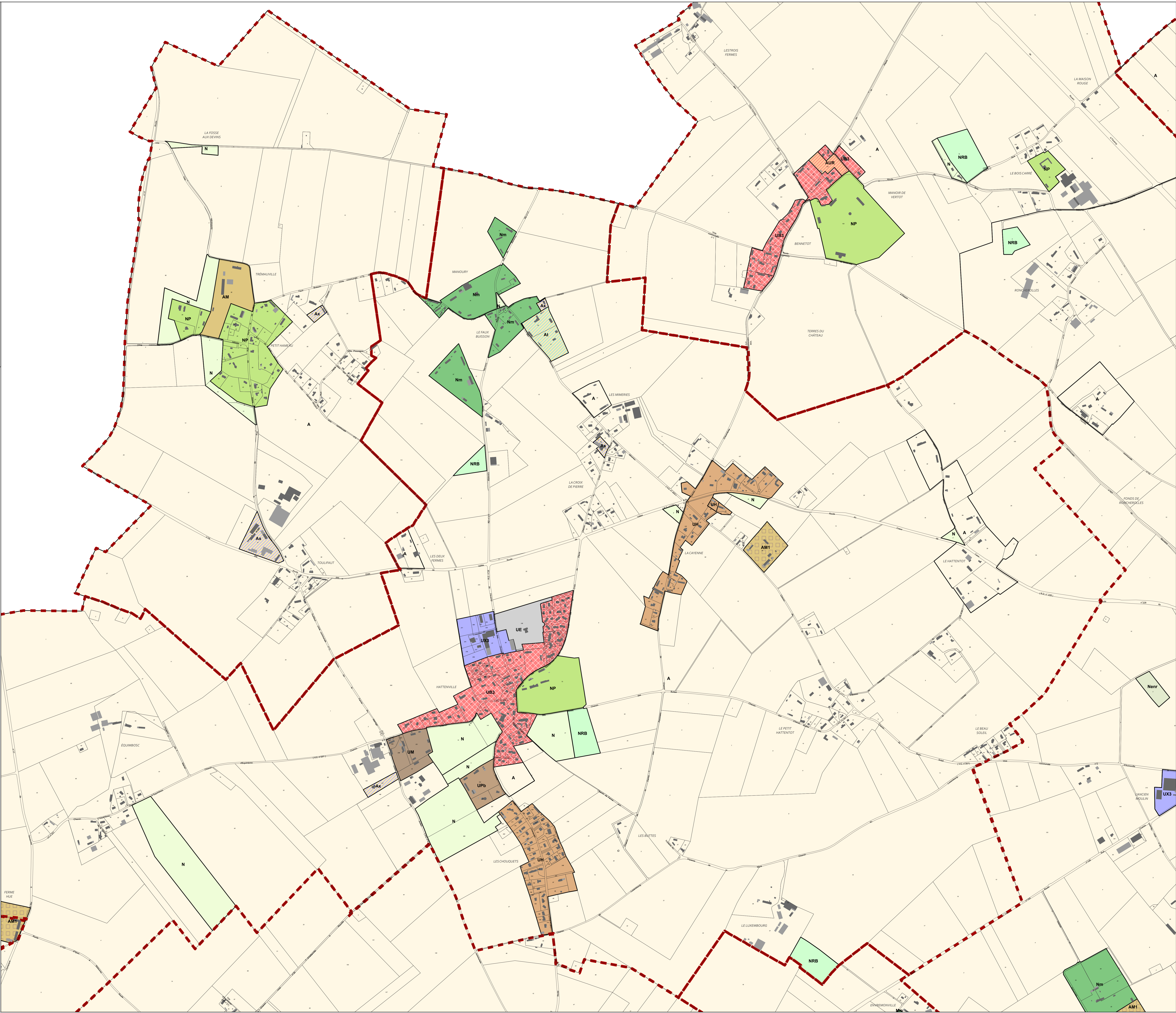
LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- UB3 Zone urbaine de centre-bourg
- UH Zone urbaine de hameau
- UM Zone urbaine de clos-masure
- UPb Zone urbaine d'intérêt paysager
- UX3 Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
- UE Zone urbaine à vocation d'équipement
- AUR Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- A Zone agricole
- AM Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- AM1 Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- Ax STECAL à vocation d'activité économique
- At STECAL à vocation touristique
- N Zone naturelle
- NP Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nenr Secteur naturel d'implantation d'activités de production d'énergie solaire et/ou photovoltaïque
- Nm Secteur naturel de clos-masures
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 15

Communes(s) concernée(s) :

Rouville
Bernières
Hattenville

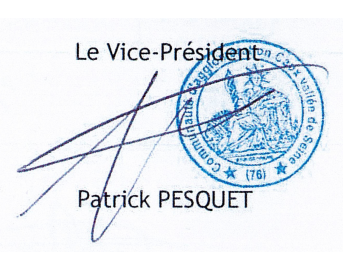
Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président

Patrick PESQUE

LEGENDE

Informations cadastrales

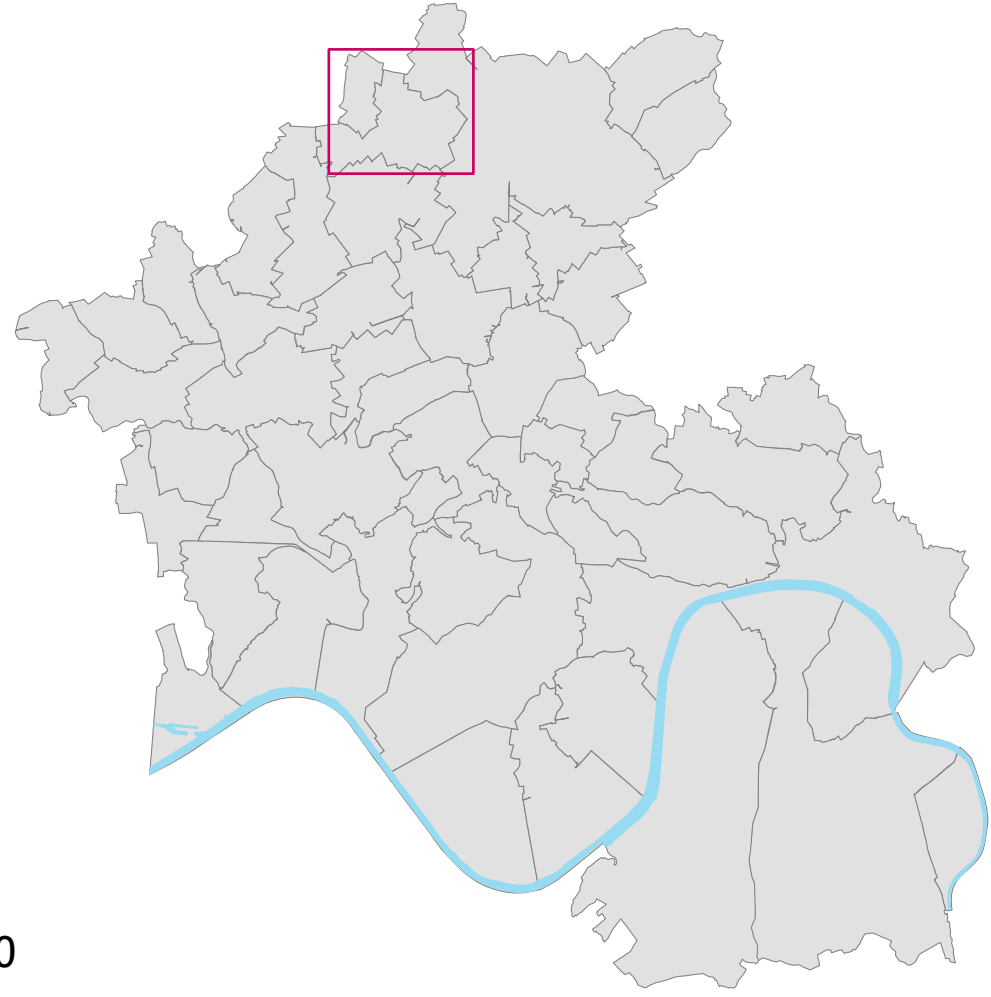
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

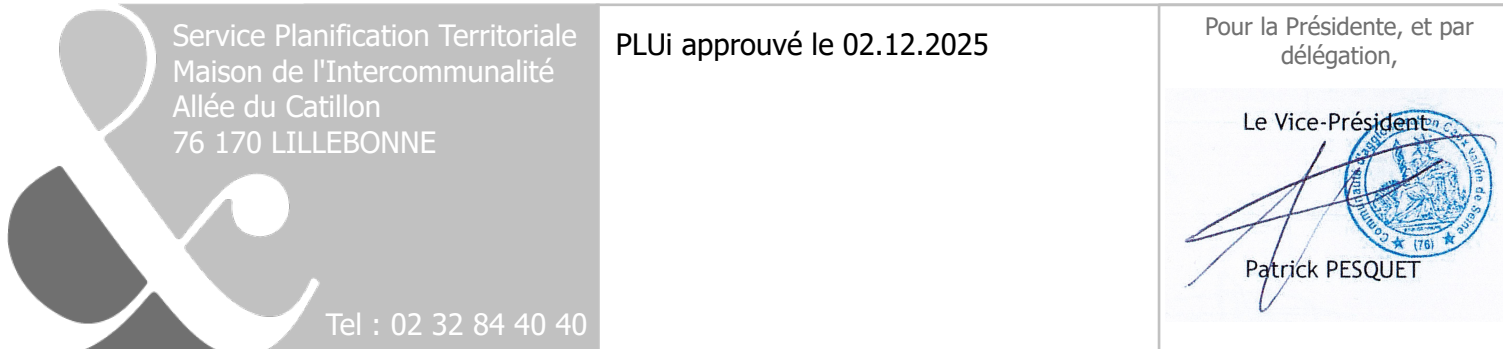
- UH Zone urbaine de hameau
- UPb Zone urbaine d'intérêt paysager
- UX3 Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
- A Zone agricole
- AM Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- AM1 Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- Ax STECAL à vocation d'activité économique
- At STECAL à vocation touristique
- N Zone naturelle
- NP Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nm Secteur naturel de clos-masures
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité

Pièce n°4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Trémauville
Hattenville

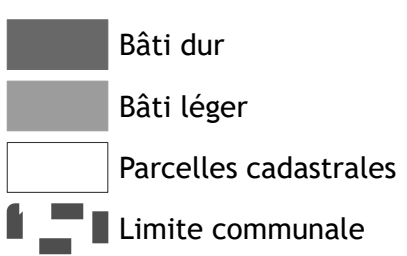


Echelle : 1 / 5 000



LEGENDE

Informations cadastrales



Prescriptions ponctuelles

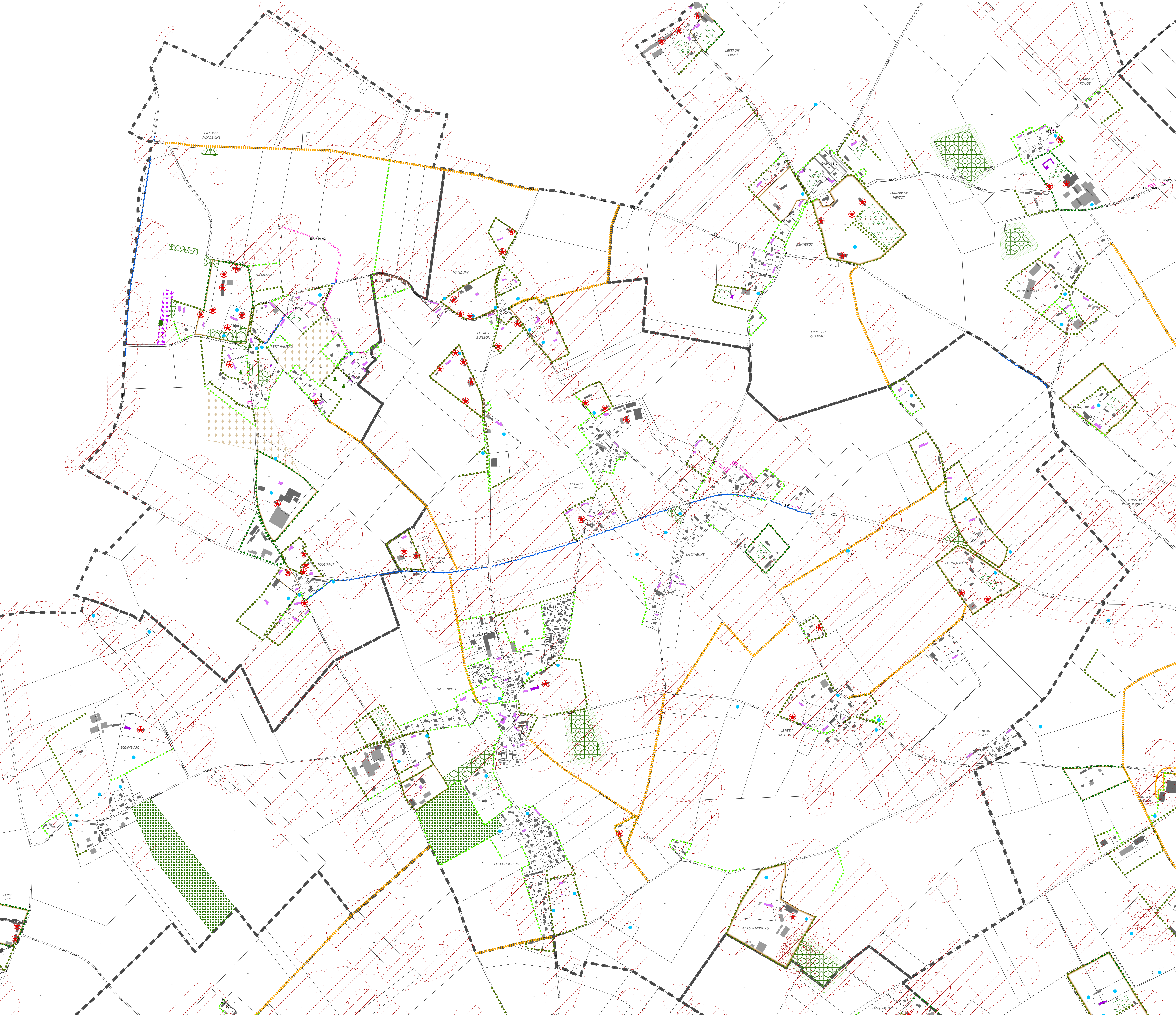
- Arbre isolé à préserver ou à créer
- Mare à préserver ou à créer
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

-  Fossé à préserver ou à créer
-  Cheminement doux à préserver, à créer, à modifier
-  Mur, muret ou pilier patrimonial et traditionnel à protéger
-  Talus non planté à préserver ou à créer
-  Hale ou talus planté de haies à préserver ou à créer
-  Alignement arboré ou talus planté d'arbres à préserver ou à créer
-  Alignement arboré ou talus plantés d'arbres de haut-jet à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- | | |
|---|---|
|  | Périmètre de risques technologiques |
|  | Verger à préserver ou à créer |
|  | Espace bois classé à préserver ou à conserver |
|  | Boisement à conforter, à créer ou à faire évoluer |
|  | Lisière forestière |
|  | Emplacement réservé aux installations d'intérêt général |
|  | Emplacement réservé aux ouvrages publiques |
|  | Emplacement réservé aux voies publiques |
|  | OAP sectorielles |
|  | OAP thématiques clos-masure |
|  | Elément bâti d'intérêt architecturale moyen à conserver |
|  | Elément bâti d'intérêt architecturale fort à conserver |
|  | Site présentant un intérêt historique à préserver |
|  | Coupure d'urbanisation à maintenir |
|  | Aléa effondrement de cavités souterraines |



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 11

Communes(s) concernée(s) :
Trémauville
Hattenville

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par délégation,

Le Vice-Président

Patrick PESQUET

LEGENDE

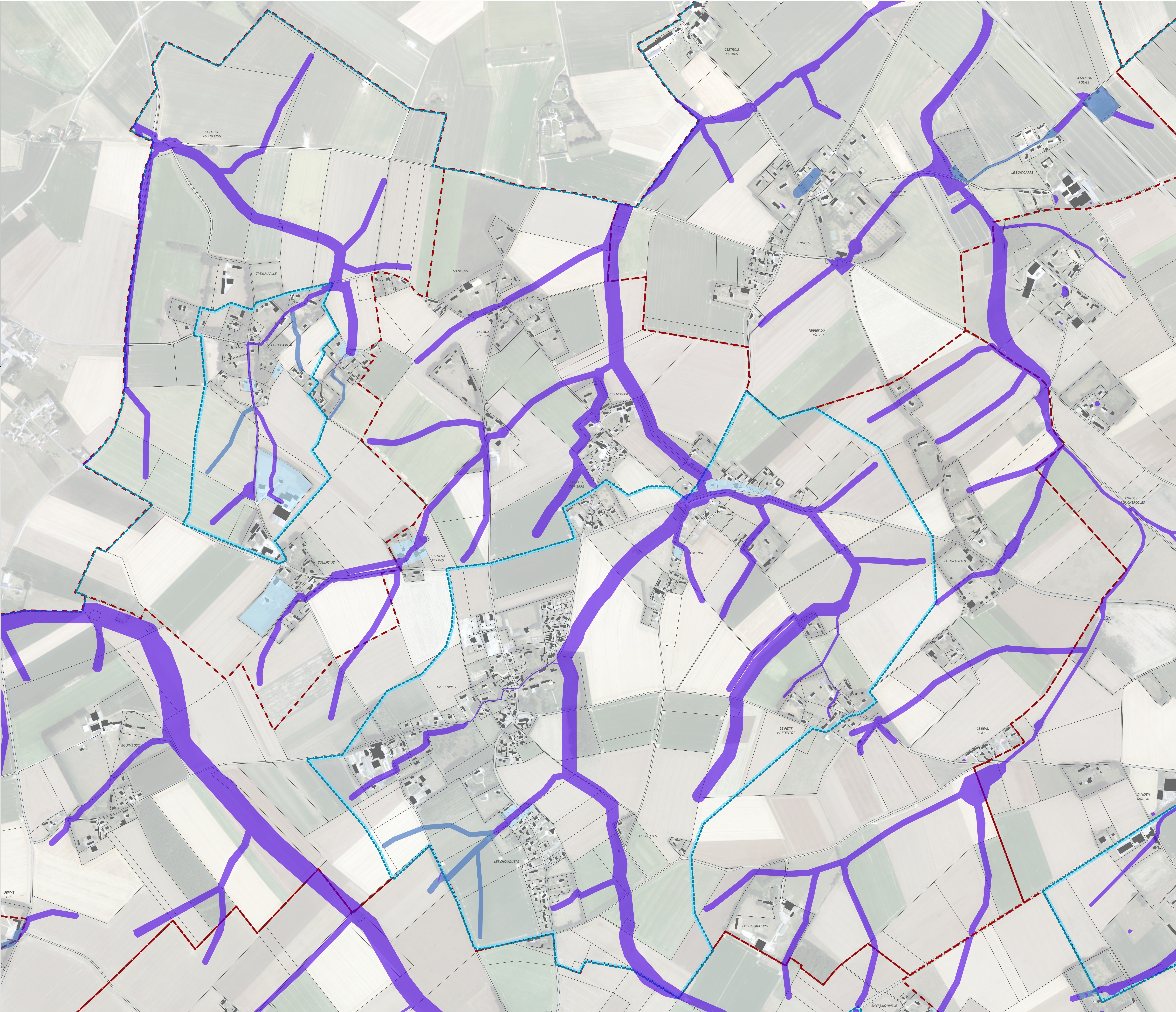
- Informations cadastrales**
- Bâti (BD parcellaire 2015)
 - Parcelles (BD parcellaire 2015)
 - Limite communale (BD parcellaire 2015)
- Prescriptions surfaciques**
- Zone d'assainissement pluvial type 1
 - Zone d'assainissement pluvial type 2
 - Zone de prescriptions hydrauliques particulières
 - Zone inondée ou potentiellement inondable
 - Zone d'expansion des ruissellements



Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :

- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Pétiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 15

Commune(s) concernée(s) :
Rouville
Bernières
Hattenville

Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET

LEGENDE

- Informations cadastrales**
- Bâti (BD parcellaire 2015)
 - Parcelles (BD parcellaire 2015)
 - Limite communale (BD parcellaire 2015)

- Prescriptions surfaciques**
- Zone d'assainissement pluvial type 1
 - Zone d'assainissement pluvial type 2
 - Zone de prescriptions hydrauliques particulières
 - Zone inondée ou potentiellement inondable
 - Zone d'expansion des ruissellements



Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :

- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

